DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202609D074

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
29 Septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 1
Votants : 28

Date de la convocation :
23 Septembre 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame I. VAURES a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG -. MEURGUES - I. VAURES - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL C. SEMINARA- TNP RUCEL -C. CABON -K. DOS PRAZERES -G. POCHON- D. OZANT - S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD - P.NOBLET - S.BAUDIN – D. MILLOT - Jan BULTEZ-GOBERT ;
ABSENTS :
J. BERTHET a donné pouvoir à A.DUPERRIER
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS
R. MAGNY a donné pouvoir S.BAUDIN

S.GUEDON

Domaine Ressources Humaines
Pour : 28
Contre :
Abstention :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AUGMENTATION DE LA QUOTITE HORAIRE DU POSTE D'AGENT DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque de Villars les Dombes est animée par 2 agents titulaires correspondants à 1.8 ETP. Malgré un recours aux bénévoles, l'activité de cet équipement reste soutenu. Aussi, est-il proposé de faire évoluer les effectifs vers 2 agents à temps complet.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1 et suivants ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le tableau des effectifs actuel de la commune ;

Considérant l'accroissement de l'activité de la médiathèque
Considérant le besoin de stabiliser l'organisation du service culturel de la commune ;
Considérant qu'un des postes d'agent de la médiathèque est actuellement fixé à une quotité horaire de 28 heures hebdomadaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'augmenter la quotité horaire du poste d'agent de la médiathèque.
- **Fixe** le nouveau temps de travail de ce poste à 35 heures hebdomadaires (temps complet).
- **Modifie** en ce sens le tableau des effectifs de la commune à compter du 1er Octobre 2026
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 12
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRÉFECTURE DE L'AIN
reçu le 30 SEP. 2026
Direction des collectivités et de l'appui territorial

Pour extrait conforme,
Fait à Villars-les-Dombes, le 29 Septembre 2026
Le Maire,
Isabelle DUBOIS